

Conditions Spécifiques – option Minitel Orange

France Télécom, société anonyme au capital de 10 595 434 424 € dont le siège social est situé 6, place d'Alleray 75015 Paris Cedex 15 (ci-après désignée « France Télécom ») met à disposition de ses Abonnés un service d'accès Minitel accessible sur ou depuis le portail orange.fr ou depuis le site du Fournisseur de Service.

Le service d'accès Minitel Orange permet ainsi aux Abonnés de consulter les Services des Fournisseurs de Service distribués par France Télécom dans les conditions définies ci-après.

Les présentes conditions spécifiques (ci-après les « Conditions Spécifiques ») relèvent des Conditions Générales et Particulières auxquelles l'Abonné a consenti dans le cadre de sa souscription à une offre d'accès à Internet Orange (ci-après les « Conditions Générales » et les « Conditions Particulières ») et les complètent. En cas de contradiction entre les Conditions Spécifiques et les Conditions Générales, les Conditions Spécifiques prévalent.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Abonné : désigne toute personne, physique ou morale, ayant souscrit à une offre d'accès à Internet Orange faisant l'objet d'une facture émise par France Télécom, ou toute personne dûment autorisée par l'Abonné lui-même, à l'exclusion des personnes ayant souscrit à une offre Accès Libre.

Compte Internet Orange : se rapporte au compte accès Internet Orange de l'Abonné auquel sont associées les informations sur sa facture Internet Orange et ses achats de services distribués par France Télécom.

Fournisseur de Service (FdS) : désigne l'éditeur et/ou fournisseur d'un Service accessible en ligne (via le portail Orange ou via le site Internet du FdS) et qui en confie la distribution à France Télécom auprès de ses Abonnés.

Service : désigne le service minitel édité par un FdS et rendu accessible aux Abonnés via le service d'accès Minitel Orange fourni par France Télécom.

ARTICLE 2. OBJET

Les Conditions Spécifiques Minitel Orange ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles France Télécom fournit le service d'accès Minitel Orange à l'Abonné lui permettant d'accéder aux Services des FdS.

France Télécom se réserve le droit de modifier en tout ou partie et à tout moment les Conditions Spécifiques Minitel Orange conformément aux Conditions Générales.



ARTICLE 3. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE MINITEL

3.1. Les Services consommés sont facturés sur la facture Internet Orange de l'Abonné. Toutes les consommations effectuées via le service d'accès Minitel Orange sont enregistrées sur le Compte Internet Orange de l'Abonné, regroupées par palier Minitel (3615, etc.) et imputées sur la facture Internet Orange de l'Abonné émise et payable dans les conditions définies aux Conditions Générales.

L'Abonné peut à tout moment consulter en ligne sur le site orange.fr l'état de sa consommation Minitel Orange dans la rubrique « mon compte internet/ mon suivi conso ».

3.2. Tout accès au Service effectué à partir de l'identifiant de l'Abonné sera réputée être fait par l'Abonné lui-même.

3.3. L'Abonné reconnaît être informé que son accès au service d'accès Minitel Orange pourra être stoppé en cours de consultation dès lors que sa consommation atteint le seuil de 20 euros TTC par connexion/session Minitel.

3.4. Les tarifs des Services proposés aux Abonnés varient suivant le Service et sont précisés sur le portail Minitel Orange ou sur les pages web du site internet du FdS.

ARTICLE 4. MODALITES D'ACCES AUX SERVICES

Le service d'accès Minitel Orange propose des Services dont la modalité d'accès est la suivante : **Accès au Service avec un paiement en fonction de la durée de connexion de l'Abonné au Service.** Il est précisé que les Services sont facturés en sus de l'accès Internet.

L'accès au Service est réalisé sans déconnexion ou reconnexion à Internet.

Dans le cas d'un accès Minitel Orange réalisé depuis le site internet d'un FdS, la validation du formulaire de commande lance la connexion au Service et la tarification débute au lancement de l'émulateur minitel.

L'Abonné est informé qu'il peut à tout moment interrompre la consultation du Service en cours, en cliquant sur l'un ou l'autre des boutons d'arrêt de l'émulateur minitel ("Cx/Fin" ou « Quitter »). L'Abonné est facturé en fonction de la durée de la connexion au Service écoulée.

L'arrêt de la connexion au Service n'entraîne pas l'arrêt de la session Internet.

L'Abonné reconnaît que le calcul de la durée de connexion au Service calculé par France Télécom fait foi dans l'établissement de la facturation. Le coût de la connexion au Service est fixé par le FdS et indiqué par ce dernier en amont du lancement de la connexion payante au Service.

ARTICLE 5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout contenu présenté par France Télécom ou les FdS dans le cadre des présentes est protégé par les droits de propriété intellectuelle appartenant soit à ces derniers soit à France Télécom (ci après dénommés les « Droits »).

Le fait que l'Abonné utilise le service d'accès Minitel Orange dans les conditions définies aux présentes ne lui accorde aucun droit particulier en ce qui concerne, notamment, les droits d'auteur, les droits sur le savoir-faire et les marques de commerce ou de service ou tout autre droit de propriété intellectuelle (ci-après dénommés les « Droits ») appartenant à France Télécom ou aux FdS. L'Abonné s'engage à ne pas utiliser les Droits des FdS et/ou de France Télécom et à ne porter atteinte aux Droits en aucune manière.

ARTICLE 6. RESILIATION

6.1. Le service d'accès Minitel Orange est une option du service d'accès Internet Orange et cette option est gratuite. L'Abonné peut à tout moment supprimer cette option Minitel, en transmettant à France Télécom sa demande dans la rubrique « mon compte internet / mes services » en utilisant l'option de désactivation. Cette suppression prendra effet le 1^{er} jour du mois suivant la demande de suppression de l'option par l'Abonné.

6.2. En cas de manquement aux présentes conditions spécifiques, ou en cas d'un nombre anormalement élevé de réclamations émanant de l'Abonné, France Télécom se réserve le droit de désactiver à tout moment l'option Minitel Orange de l'Abonné, unilatéralement et sans préavis. Toute suppression de l'option entraîne l'exigibilité des sommes dues et l'acquiescement de toute autre obligation prévue aux présentes.

6.3. Par ailleurs, le changement de statut de l'abonnement Internet Orange peut conduire à la suppression de l'option Minitel Orange, entraînant ainsi, le cas échéant, la résiliation anticipée d'un abonnement à un Service souscrit par l'Abonné. Ceci est notamment le cas lors :

- de la résiliation d'un abonnement Internet Orange,
- de la migration vers un abonnement Internet Orange incompatible.

ARTICLE 7. RECLAMATIONS

Pour toute contestation relative à un Service, l'Abonné devra contacter l'assistance clientèle du FdS dont les coordonnées doivent figurer sur le Service ou le site Internet du FdS. France Télécom peut aider l'Abonné à retrouver un FdS dont le Service est contesté. L'Abonné s'adressera alors à l'Agence Services Multimédia* de France Télécom en fournissant le numéro de téléphone du FdS ainsi qu'une copie de la facture détaillée sur laquelle apparaissent les communications Minitel litigieuses.

Pour toute autre question ou toute demande de renseignement sur le service d'accès Minitel Orange, l'Abonné devra contacter le service client Internet Orange en consultant la rubrique « mon compte internet/ assistance ».

(*) Coordonnées de l'ASM :

Agence Services Multimedia - Service Clients

33 route de Pauillac

33327 Eysines Cedex

Mail : serviceclients.teletel@orange-ftgroup.com

Tel Service Clients : 0800 508 108

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

8.1. Responsabilité liée au service d'accès Minitel Orange : les conditions d'engagement de la responsabilité de France Télécom ou de l'Abonné sont celles définies aux Conditions Générales.

L'Abonné est notamment seul responsable de l'utilisation du service d'accès Minitel Orange et de son Compte Internet Orange ; toute connexion ou transmission de données effectuées en utilisant le service d'accès Minitel Orange seront réputées avoir été effectuées par l'Abonné lui-même et sous sa responsabilité exclusive. Dans l'hypothèse où l'utilisateur du service d'accès Minitel Orange serait une personne physique mineure, il déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation de l'Abonné titulaire de l'autorité parentale, et que l'Abonné a accepté d'être garant du respect par cet utilisateur de l'ensemble des dispositions des présentes conditions spécifiques et des conditions d'utilisation propres à chaque Service distribué par France Télécom.

En cas de non-respect par un Abonné des présentes conditions spécifiques et/ou des conditions d'utilisation propres à chaque Service, France Télécom se réserve le droit de lui refuser l'accès au service d'accès Minitel Orange.

8.2. Responsabilité liée aux Services : les Services auxquels l'Abonné a accès sont édités par des fournisseurs responsables du Service, et notamment de ses contenus, des produits qui y sont mis à disposition, des informations qu'il contient et de ses conditions d'utilisation, ce que l'Abonné reconnaît expressément.

France Télécom agissant en tant que distributeur de ces Services, sa responsabilité relative aux éléments précités est exclue, notamment en ce qui concerne le caractère exact, pertinent, fiable ou exhaustif de toute information ou élément de quelque nature que ce soit lié au contenu des Services. France Télécom ne garantit donc pas l'adéquation entre les Services proposés et les attentes de l'Abonné.

ARTICLE 9. DIVERS

Si l'une quelconque des stipulations des Conditions Spécifiques est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

Les Conditions Spécifiques sont soumises à la loi française. En cas de contestation sur leur interprétation ou sur l'exécution de l'une quelconque de leurs stipulations et à défaut d'accord amiable entre les parties, lorsque l'Abonné est commerçant, à défaut de règlement amiable, les parties conviennent de soumettre leur différend au tribunal de Commerce de Paris.

France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
SA au capital de 10 595 434 424 euros
RCS Paris 380 129 866

v3.0-14/04/2011